

Les engagements d'Ageas Patrimoine

Qui sommes-nous ?

Ageas Patrimoine est une Société par Actions Simplifiée au capital de 899.160 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 659 238, dont le siège social est sis Village 5 - 50 place de l'Ellipse – CS 30024 – 92985 Paris – La Défense Cedex. Société de courtage et Agent lié de PSI inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07028562, Habilitée à réaliser des transactions sur immeubles et fonds de commerce, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2015 000 002 165 délivrée par la CCI de Paris Île de France, *Garantie financière délivrée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CGEC) – 16, rue Hoche – TSA 39999 – 92919 Paris La Défense Cedex.*

Ageas Patrimoine est l'agent lié du prestataire de services d'investissement Sicavonline et intervient dans ce cadre en qualité de plateforme de distribution dédiée aux cabinets de gestion de patrimoine.

Sicavonline est une société anonyme au capital de 1.285.068 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 423 973 494, dont le siège social est sis Village 5 - 50 Place de l'Ellipse – CS 50053 - 92985 Paris – La Défense Cedex.

Sicavonline est un Prestataire de Services d'Investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 19253 pour réaliser les services de réception et transmission d'ordres, placement non garanti et conseil en investissement et supervisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 ainsi que par l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

Le service de réception et transmission d'ordres est l'activité exercée par un prestataire de services d'investissement ou un agent lié de prestataire de services d'investissement qui, pour le compte d'un investisseur, transmet à un prestataire habilité (teneur de compte-conservateur) des ordres portant sur la négociation d'instruments financiers en vue de leur exécution.

Le service de placement non garanti consiste à rechercher des investisseurs pour le compte d'un émetteur ou d'un cédant d'instruments financiers sans lui garantir un montant de souscription ou d'acquisition.

Le service de conseil en investissement consiste à fournir des recommandations personnalisées à un investisseur concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers.

Détenue par Ageas France, filiale française du groupe international d'assurance Ageas (www.ageas.com), Ageas Patrimoine est une plateforme dédiée aux cabinets de gestion de patrimoine qui permet à votre conseiller de vous faire bénéficier d'une large gamme de solutions d'investissements chez de nombreux partenaires à des conditions négociées.

Elle met à disposition :

- des produits d'investissement sur les marchés financiers (PEA, PEA-PME et Compte Titres), une large gamme d'instruments financiers ;
- des solutions d'investissement en immobilier indirect ou « pierre-papier » (SCPI) ;
- et des produits de capital investissement (FIP, FIP Corse et Outre-Mer, FCPI, FIP et Sofica) qui permettent de diversifier ses investissements et de bénéficier d'avantages fiscaux.

Ageas Patrimoine vous fournira uniquement des services de réception et transmission d'ordres ou de placement non garanti, le service de conseil en investissement vous étant fourni par votre conseiller en gestion de patrimoine.

Toujours privilégier vos intérêts

Toutes les actions d'Ageas Patrimoine sont dictées par la volonté de privilégier les intérêts des clients. Toutes les mesures sont prises pour éviter tout conflit d'intérêts qui pourrait vous desservir.

Le Règlement général de l'AMF impose l'identification de tous les conflits d'intérêts et la mise en place de procédures et de contrôles afin de servir au mieux les intérêts des clients. On parle ainsi généralement de conflits d'intérêts lorsqu'une personne doit prendre certaines décisions dans l'intérêt exclusif d'une autre personne, alors même que les décisions qu'elle doit prendre sont susceptibles d'avoir un impact sur ses intérêts propres ou sur les intérêts de tiers. Dans ce cadre, Ageas Patrimoine détecte les situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts en veillant à ce que ses collaborateurs :

- Agissent de manière honnête et équitable en servant au mieux les intérêts du client ;
- Fassent preuve du degré d'indépendance requis vis-à-vis du client.

Dans le cas où des conflits d'intérêts n'auraient pu être résolus, Ageas Patrimoine s'engage à informer ses clients afin que ces derniers agissent en connaissance de cause. La politique complète de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêt réalisée par Sicavonline est disponible sur demande auprès d'Ageas Patrimoine.

Respecter la réglementation

Les lois et règlements en vigueur ont notamment vocation à protéger les intérêts des investisseurs. Ageas Patrimoine attache donc une grande importance à leur respect. Dans ce cadre, notre service conformité peut être amené à vous demander des précisions supplémentaires afin de s'assurer du caractère approprié de l'investissement envisagé.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notre service conformité pourra également vous demander des informations, notamment sur l'origine des fonds et, dans certains cas, des pièces justificatives.

Défendre la confidentialité de vos informations

En tant qu'agent lié du prestataire de services d'investissement Sicavonline, Ageas Patrimoine se doit de connaître parfaitement la situation familiale et patrimoniale des clients, ainsi que leur connaissance et leur expérience en matière de produits financiers. Ces informations relèvent de la sphère privée et doivent demeurer confidentielles. Les équipes d'Ageas Patrimoine, soumises au secret professionnel, s'engagent à tout mettre en œuvre pour vous garantir cette confidentialité.

Ces informations doivent en outre être mises à jour régulièrement. Aussi, votre distributeur peut être amené à vous demander périodiquement une actualisation de ces informations. Conformément à la législation, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à dpo@ageas.fr ou Ageas Patrimoine - Délégué à la protection des données - 50 place de l'Ellipse - CS 30024 - 92985 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont dans un format structuré et nécessaires à l'investissement.

Traiter vos éventuelles réclamations

En cas de réclamation, nous vous invitons à vous adresser à l'adresse suivante : Ageas Patrimoine - Village 5 - 50 place de l'Ellipse - CS 30024 - 92985 Paris La Défense Cedex ou par email : relations-partenaires@ageas.fr en indiquant simplement « Réclamation » dans l'intitulé du message. Dès réception, nous mettrons tout en œuvre pour vous apporter une réponse. Nos services s'engagent, à compter de la réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

Proposer une tarification transparente – informations sur les rétrocessions perçues et versées par Ageas Patrimoine (Selon l'article 314-16 du règlement général AMF) - En vigueur au 27 juin 2018

Vous trouverez ci-dessous des informations décrivant le partage des rémunérations des différents professionnels impliqués lorsque vous souscrivez à l'un des produits et / ou services suivants.

PRODUITS ET SERVICES ASSOCIÉS À L'OUVERTURE D'UN COMPTE-TITRES / PEA / PEA-PME

CONCERNANT LES ORDRES SUR ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Les **droits d'entrée** payés par les clients d'Ageas Patrimoine aux sociétés de gestion sont les frais maximum indiqués dans le prospectus ou, à défaut, ceux pratiqués par le distributeur, et qui sont indiqués dans le document de souscription. Les droits d'entrée payés par le client aux sociétés de gestion sont intégralement reversés à Sicavonline, hors droits acquis aux OPC, qui les rétrocède à Ageas Patrimoine, qui les reverse à son tour au distributeur, déduction faite de la partie qu'il conserve correspondant à 10% des droits d'entrée payés par le client.

Les **frais de gestion**. Sicavonline reçoit des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, déjà incluses dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion. Ces rétrocessions sont versées par les sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation des OPC qu'elles gèrent. Les taux de ces rétrocessions sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Frais de gestion rétrocédés* à Sicavonline par la société de gestion (valable au 1er juillet 2014)	Minimum	Maximum
OPC "Actions françaises"	0,32%	1,10%
OPC "Actions de pays de la zone euro"	0,33%	1,40%
OPC "Actions des pays de l'Union Européenne"	0,13%	1,40%
OPC "Actions internationales"	0,15%	1,40%
OPC "Obligations et autres titres de créance libellés en euro"	0,08%	0,95%
OPC "Obligations et autres titres de créance internationaux"	0,12%	0,64%
OPC "Monétaires court terme et monétaire"	0,00%	0,36%
OPC "de fonds alternatifs"	0,13%	1,25%
OPC "Fonds à formules"	0,08%	0,58%
OPC "Diversifiés"	0,33%	1,30%

* Les frais de gestion sont calculés sur la base des encours détenus par les clients sur chaque fonds concerné. Se reporter au prospectus et au DICI de l'OPC pour toute information relative aux frais de gestion

Sicavonline rétrocède 85% de ces frais à Ageas Patrimoine.

Le taux de rémunération de chaque OPC applicable au distributeur est égal à 88% du montant des frais de gestion perçus par Ageas Patrimoine.

CONCERNANT LES ORDRES SUR ACTIONS, OBLIGATIONS ET TRACKERS (HORS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)

Les frais de transactions payés par les clients comprennent les commissions de mouvements et les frais d'intermédiation versés au CIC en sa qualité de prestataire de services d'investissement et de teneur de compte, ainsi que les commissions de réception-transmission d'ordres (RTO) versées à Sicavonline. Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Frais de transactions			
Actions, Warrants, Obligations, Droits :	Frais de dépouillement CIC	Frais de Broker CIC	Frais de RTO Sicavonline
France, Belgique, Pays-bas	5 € HT	0,10% HT (Min. 2 € HT)	0,40% HT (Min. 8 € HT)
Canada (cours > 10 CAD)	20 € HT	0,15% HT (Min. 50 CAD HT)	0,40% HT (Min. 8 € HT)
Canada (cours > 10 CAD)	20 € HT	0,30% HT (Min. 50 CAD HT)	0,40% HT (Min. 8 € HT)
Autres pays	20 € HT	0,15% HT (Min. 25 € HT)	0,40% HT (Min. 8 € HT)
Obligations - négociations en nets :	Frais de dépouillement CIC	Frais de Broker CIC	Frais de RTO
France	25 € HT	0,10% HT (Min. 2 € HT)	0,40% HT (Min. 8 € HT)
Autres pays	45 € HT	0,10% HT (Min. 2 € HT)	0,40% HT (Min. 8 € HT)

Une part égale à 0,10% HT du montant de la souscription ou au minimum 2€ seront versés à Ageas Patrimoine qui les rétrocèdera en intégralité au distributeur.

CONCERNANT LES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS (HORS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF)

L'inscription de titres vifs non cotés donne lieu à des commissions sur valeur non cotée de 0,25% (min 75€, max 750€).

CONCERNANT LE SERVICE DE TENUE DE COMPTE-CONSERVATION FOURNI PAR CIC

Des **droits de garde** sont prélevés semestriellement par CIC. Ces droits de garde sont au maximum de 0,50% HT pour les comptes ouverts par des personnes physiques (Minimum 80 € HT) ou de 0,40% HT si l'encours est supérieur à 100 001 €, et de 0,35% HT pour les comptes ouverts par des personnes morales (Minimum 80 € HT). Ils sont calculés sur le montant total des avoirs conservés, tels qu'évalués aux derniers jours de bourse des mois d'avril et d'octobre. Ces droits de garde sont reversés par CIC à Sicavonline, déduction faite d'un montant conservé par CIC, correspondant à 0,06% HT du montant des encours soumis aux droits de garde.

Pour les personnes physiques, Sicavonline reverse un maximum de 0,25% HT des droits de garde perçus à Ageas Patrimoine, qui reversera à son tour une rétrocession maximum de 0,20% HT des droits de garde perçus au distributeur, avec un minimum de 10 € HT par compte ouvert.

Pour les personnes morales, Sicavonline reverse 0,13% HT des droits de garde perçus à Ageas Patrimoine, qui reversera à son tour une rétrocession de 0,10% HT des droits de garde perçus au distributeur, avec un minimum de 10 € HT par compte ouvert.

Des frais de tenue de compte seront prélevés mensuellement par CIC. Ils s'établissent à 2,22 € TTC/mois pour les clients optant pour le relevé Internet, et à 3,36 € TTC/mois pour les clients optant pour le relevé postal.

Simulations :

Hypothèse 1 : Vous disposez d'un compte-titres de 40 000 € et vous effectuez 5 ordres sur des fonds actions par an :

Tarification				
5 fonds actions pour 40 000 €				
Hypothèse frais courants du fonds 2 %/an				
	En %	Rétrocessions	En valeur absolue	Rétrocessions
Droits d'entrée (non acquis à l'OPC) <i>Exemple : dans le cas d'un fonds action</i>	1,80%	100%	720 €	720 €
Frais courants <i>(Prélevés annuellement)</i>	En fonction du Prospectus / DICI <i>Dans le cas de frais courants à 2%</i>	90%	Frais courants: 800 €	720 €
Frais de tenue de compte (HT)	Non applicable	Non applicable	1,85 € /mois si par internet 2,80 € /mois si par voie postale	0 €
Droits de garde <i>(Prélevés semestriellement)</i>	0,50%	0%	200 €	176 €
	<i>Minimum de 80 €</i> <i>Maximum de 600 €</i>	<i>min 30€</i>	<i>Minimum de 80 €</i> <i>Maximum de 600 €</i>	<i>minimum 30€</i> <i>maximum 550 €</i>
TOTAL			1 742 €	1 616 €

Hypothèse 2 : Vous disposez d'un compte-titres de 40 000 € et vous effectuez 4 ordres sur des titres vifs français par an :

Tarification				
4 achats / vente de Titres vifs (Français)				
pour 40 000 €, soit 10 000€ chacun				
	En %	Rétrocessions	En valeur absolue	Rétrocessions
Commissions de mouvement (HT)	Non applicable	Non applicable	De 5 € par titre soit 20€ pour 4 titres	0 €
Frais de courtage	De 0,10 % avec un minimum de 2€	0%	10 € par achat-vente soit 40 €	0 €
Frais de tenue de compte (HT)	Non applicable	Non applicable	1,85 € /mois si par internet 2,80 € /mois si par voie postale	0 €
Frais de RTO (HT)	0,40% <i>Minimum 4€ HT</i>	100%	40 € par achat-vente soit 160 €	160 €
Droits de garde <i>(Prélevés semestriellement)</i>	0,50%	0,44%	200 €	176 €
	<i>Minimum de 80 €</i> <i>Maximum de 600 €</i>		<i>Minimum de 80 €</i> <i>Maximum de 600 €</i>	<i>min 30 €</i> <i>max 550 €</i>
TOTAL (relevé par internet)			442 €	336 €

SOUSCRIPTION À DES FIP, FCPI ET SOFICA

Lorsque vous souscrivez à des parts de FIP, FCPI, ou lorsque vous achetez des actions de SOFICA, vous versez des frais ponctuels (ex. droits d'entrée), ainsi que des frais récurrents (ex. frais de gestion), et potentiellement des frais de constitution, des frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations, ou encore des frais de gestion indirects.

Pour les FIP et FCPI de notre gamme, vous trouverez ci-après les valeurs maximales des Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM) gestionnaire et distributeur : entre 3,88% et 5,54% TTC. Le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, du total des frais et commissions énoncés précédemment prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations.

Vous trouverez les informations sur la tarification dans le DICI ou Prospectus.

Pour un investissement de 10 000 € si la détention est faite en nominatif pur, les frais annuels sont les suivants pour un produit :

Investissement de 10 000 € en nominatif pur	
TFAM* maximal : Taux de Frais Annuels Moyen	4,71% TTC
Frais exprimés en euros et par an	471 € TTC

Pas de frais de Réception et Transmission d'Ordres (RTO).

Si la détention est faite en nominatif administré sur notre produit compte-titres, des droits de garde et des frais de tenue de compte s'appliquent :

Investissement de 10 000 € en nominatif administré	
TFAM* maximal : Taux de Frais Annuels Moyen	4,71% TTC
Frais exprimés en euros et par an	471 € TTC
Frais liés au compte-titres énoncés ci-dessus (DDG, frais de tenue de compte)	86,64 € TTC <i>Impact du minimum obligatoire : 122,64 € TTC</i>
TOTAL (TTC)	593,64 €

Pour les SOFICA de notre gamme, les frais globaux sont compris entre 17% et 22% TTC, sur 6 ans. Ces frais sont répartis entre les frais de constitution, les frais de commercialisation et les frais de gestion annuels.

Vous trouverez les informations sur la tarification dans le Prospectus.

Pour un investissement de 10 000 € dans une SOFICA, le taux moyen de frais globaux est de 19,5%, les frais s'élèvent à 1 950 € sur 6 ans, soit un coût moyen de 325 € par an.

Aucun frais de Réception et Transmission d'Ordres (RTO) ne s'applique sur ce type d'investissement.

La société de gestion rétrocède à Sicavonline, au titre de la commercialisation de la distribution de parts de FIP, FCPI, ou placement d'actions émises par des SOFICA, tout ou partie des frais ponctuels versés par le client à la société de gestion concernée ainsi que, le cas échéant, les frais récurrents, qui les rétrocède à son tour à son agent lié Ageas Patrimoine, qui rémunère ensuite le distributeur, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Produits	Type de frais	Type	Rétrocessions perçues par Sicavonline	Rétrocessions perçues par Ageas Patrimoine	Rétrocessions versées au Distributeur
FIP et FCPI	Droits d'entrée	Ponctuels	De 0 à 5% TTC du montant de la souscription, soit la totalité des droits d'entrée versés par la société de gestion	La totalité des droits d'entrée rétrocédés à Sicavonline	De 0 à 5% TTC du montant de la souscription, soit la totalité des droits d'entrée rétrocédés à Ageas Patrimoine
	Frais de gestion et fonctionnement annuels	Récurrents	De 1,10% à 1,50% TTC	0,95% à 1,25% TTC	De 0,90 % à 1,20% TTC
SOFICA	Frais de commercialisation	Ponctuels	De 3 à 3,50% du montant de l'investissement	De 2,50 à 3 % du montant de l'investissement	De 2 à 2,50% du montant de l'investissement
	Frais de gestion annuels	Récurrents	Aucune rétrocession	Aucune rétrocession	Aucune rétrocession

SOUSCRIPTION À DES SCPI

Lorsque vous souscrivez des parts SCPI, vous versez des frais ponctuels, ainsi que des frais récurrents, dont le détail est précisé dans le tableau ci-dessous.

Pour les SCPI de notre gamme, les commissions de souscription sont comprises entre 10,50% et 12,56% TTC du montant de la souscription. Les commissions de gestion annuelles sont comprises entre 12% et 14,40% des recettes brutes annuelles.

Pour un investissement en SCPI de 10 000 €, les frais par SCPI de notre gamme sont les suivants :

Produit	Type de frais	Si vous sortez après 1 an		Sur la période de détention recommandée		dont Rétrocessions Distributeur	
		%	€	%	€	%	€
Pierre Privilège	Coûts totaux	10,59%	1 059 €	9 ans		7,29% *	729 € *
				23,34%	2 334 €		
LF Opportunité Immo	Coûts totaux	11,27%	1 127 €	9 ans		7%	700 €
				29,42%	2 942 €		
Eurovalys	Coûts totaux	22,87%	2 287 €	9 ans		9%	900 €
				113,68%	11 368 €		
Rénovalys 6	Coûts totaux	20,66%	2 066 €	18 ans		9%	900 €
				29,33%	2 933 €		
Renovalys Patrimoine	Coûts totaux	22,43%	2 243 €	17 ans		9%	900 €
				36,51%	3 651 €		
Accimmo Pierre	Coûts totaux	10,13%	1 013 €	10 ans		5,5%	550 €
				21,33%	2 133 €		

* La SCPI Pierre Privilège donne lieu également à une rétrocession sur les commissions de gestion

La société de gestion rétrocède à Sicavonline, au titre de la commercialisation de la distribution de parts de SCPI, tout ou partie des frais ponctuels ainsi que, le cas échéant, les frais récurrents, qui les rétrocède à son tour à son agent lié Ageas Patrimoine, qui rémunère ensuite le distributeur, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Produit	Type de frais	Type	Rétrocessions perçues par Sicavonline	Rétrocessions perçues par Ageas Patrimoine	Rétrocessions versées au Distributeur
			SCPI	Commissions de souscription	Ponctuels
	Commissions de gestions annuelles	Récurrents	Aucune rétrocession*	Aucune rétrocession	Aucune rétrocession

*Sauf pour la SCPI Pierre Privilège pour laquelle Sicavonline perçoit une rétrocession de 20% annuel des recettes locatives

Votre droit d'accès aux informations détaillées

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, vous pouvez à tout moment demander à Ageas Patrimoine des précisions supplémentaires quant à la nature et au montant des commissions perçues et versées par celle-ci. Les rétrocessions de commissions reçues et versées par Ageas Patrimoine peuvent évoluer. Le détail de ces rétrocessions peut être obtenu à tout moment sur simple demande écrite. Vous pouvez contacter Ageas Patrimoine par email à l'adresse suivante : relations-partenaires@ageas.fr.

